

16.1**Note d'information n° INFO-16-0002****Voeu du groupe des élu-e-s écologistes pour la création d'un centre d'accueil des demandeurs d'asile sur le site de l'ex-CEAT****Exposé**

La signature d'un contrat de cession entre l'Etat et Toulouse Métropole concernant le site de l'ex- CEAT à Jolimont (Toulouse) ouvre des perspectives nouvelles en matière de création de logements.

Ce protocole prévoit la construction d'un programme résidentiel de 78 000 m² de surface de plancher. La répartition précise qu'au sein de ce programme 23 400 m² (30 %) seront dédiés à l'accueil de logements de types PLUS ou PLAI. Il peut sembler opportun que la collectivité soit force de proposition en direction de l'Etat, afin qu'une part de ces nouveaux logements soit dédiée à l'accueil des demandeurs d'asile.

La progression des demandes d'asile en France est importante depuis plusieurs années. On note ainsi une progression de 70 % entre 2008 et 2014. Cette évolution, liée à des conflits internationaux et à l'augmentation des réfugiés climatiques, nous oblige à une solidarité pour éviter des tragédies humaines et tenir nos engagements internationaux sur la question du droit d'asile.

La Haute-Garonne est un département sous-doté en structures d'accueil des demandeurs d'asile. En 2015 on ne dénombrait en effet que 300 places en centre d'accueil, et 69 places d'hébergement d'urgence. Notre département ne compte que 2,88 places pour 10 000 habitants en moyenne (pour une moyenne régionale de 4,36 places).

Ce sous-équipement engendre des situations humaines inacceptables et n'est pas à la hauteur des obligations morales et juridiques qui sont les nôtres au regard des conventions internationales.

Par un arrêté ministériel daté du 21 décembre 2015, le ministre de l'intérieur Bernard Cazeneuve a fixé un objectif chiffré de créations de places d'hébergement supplémentaires. La région Languedoc-Roussillon / Midi-Pyrénées est ainsi chargée de créer 2 586 places d'hébergement, avant le 31 décembre 2017, en plus des 2 519 existantes.

Notre histoire est liée aux tragédies des migrant-e-s. Il y aura bientôt 80 ans, nos aînés ont fait face à la tragédie de la Retirada. Près de 500 000 républicains espagnols ont été contraints de s'exiler en France en février 1939. La plupart d'entre eux ont vécu dans des conditions difficiles au sein des camps d'internement, puis ont participé au combat de la résistance. Toulouse deviendra la capitale du gouvernement espagnol en exil, et nous célébrons aujourd'hui l'apport de ces réfugiés à la vie locale en déplorant les conditions d'accueil de cette époque tourmentée. Face à ces enseignements de l'histoire, notre responsabilité est grande à l'égard des demandeurs d'asile.

C'est pourquoi, par ce vœu, les élu-e-s de Toulouse Métropole demandent à la Préfecture de Haute-Garonne de construire au plus vite sur le site de Jolimont des structures d'hébergement pour les demandeurs d'asile. Dans ce cadre Toulouse Métropole forme le vœu d'un partenariat fructueux avec l'Etat et se tient à la disposition de ses services pour en définir les modalités.

Article unique

Le Conseil de Toulouse Métropole, réuni le 18 février 2016, demande la création d'un centre d'accueil pour les demandeurs d'asile sur le site de l'ex-CEAT acquis par la collectivité.